"Les Gesticulteurs, c'est d'abord un geste, des gestes, celui de se rassembler, de mutualiser nos efforts pour créer des emplois durables dans le secteur culturel où prévaut bien souvent la précarité, et de bénéficier en retour des compétences professionnelles d'administratrices sûres, bien formées et informées, dont les conseils sont précieux.

C'est donc, pour les artistes et artisans du spectacle, « le geste auguste du semeur » cher à Victor Hugo. **

Pascal Guin. Le Théâtre Bleu

"Les Gesticulteurs, nous en sommes!
Car c'est pour nous la possibilité de développer nos
projets artistiques, en nous appuyant sur les compétences
de professionnels. Ces professionnels nous soulagent
des tâches administratives; mieux encore, ils nous
accompagnent dans la structuration, la production et la
diffusion de nos spectacles. Être un des Gesticulteurs
c'est aussi s'offrir l'opportunité de participer à un réseau
dynamique et solidaire qui permet la création d'emplois
pérennes. Alors les Gesticulteurs, vous en êtes?

Stéphane Adam & Johann Sauvage, Cie Casus Délires

"En adhérent aux Gesticulteurs nous avons fait le choix : d'une administration pointue, d'une structuration dans nos démarches, d'un lieu d'échanges et de rencontres, d'une action solidaire pour laisser une grande place au « tout est possible autrement » vers plus de création, de diffusion, de projets, de temps pour nous. "

Brigitte Trémelot & Denis Madeleine, Cie Pied en Sol

"Ouf, un peu de sérénité! Depuis que nous avons rejoint les Gesticulteurs, nous nous sentons plus libres de créer, nos obligations administratives étant confiées à des mains expertes!"

Thierry Chazelle & Lili Cros, Sofia Label

"Les Gesticulteurs c'est un jardin que nous cultivons à plusieurs, chacun y apportant sa contribution en fonction de ses besoins et possibilités. C'est donc savoir se fédérer entre compagnies, rompre l'isolement propre à nos professions, permettre l'embauche de personnel compétent spécifique au secteur du spectacle vivant... C'est aussi et surtout plus de temps et de disponibilité au profit de la création artistique."

Karine Le Bris & Fadil Kasri, Cie Eskemm

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GESTICULTEURS

CE N'EST PAS

- X Une entreprise de travail temporaire : le groupement d'employeurs a une activité non lucrative.
- X Un prestataire de services : les adhérents n'achètent pas un service mais partagent la responsabilité de l'embauche d'un salarié.
- X Un organisme de recherches de subventions : l'objectif du groupement est la pérennisation des emplois.
- X Un moyen d'embaucher à moindre coût : le coût horaire n'est pas moins élevé qu'avec une embauche classique, l'avantage est de ne payer que les heures dont on a besoin.

MAIS POUR L'EMPLOYEUR C'EST

- Pour certains, bénéficier pour la première fois du travail d'un salarié.
- Pour tous, bénéficier d'un salarié compétent avec un emploi stable.
- Éviter les "turn over" des personnels à temps partiel.
- Être déchargé des tâches administratives.
- Être accompagné pour les recrutements et la gestion du personnel.
- Mutualiser des moyens : formations, logiciels...
- Profiter de la synergie créée par l'ensemble des structures adhérentes.

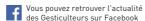
ET POUR LE SALARIÉ C'EST

- Un emploi stable et à temps complet.
- Un employeur solide.
- Un accompagnement par le groupement et les différentes structures dans son travail quotidien
- Accès facilité à la formation professionnelle.
- Un travail ouvert sur des contenus et des environnements variés.











Groupement d'employeurs du spectacle et des artisans de la culture



02

30

96

12 23

7 rue Saint Conwoïon

bienvenue @ gesticulteurs.org www.gesticulteurs.org

35600

Redon



Cf fiche technique de l'ADDAV56

Le groupement d'employeurs est une structure juridique permettant à des employeurs de se regrouper pour employer en commun un ou plusieurs salariés. Le but exclusif d'un groupement d'employeurs c'est la création d'emplois pérennes dans des secteurs tels que celui de la culture où l'emploi est précaire, les besoins correspondant souvent à des temps partiels ou des emplois ponctuels. Le principe est la mise à disposition de salariés (prêt de main d'oeuvre) par le groupement d'employeurs dans les structures adhérentes.

L'employeur unique des salariés est le groupement d'employeurs.

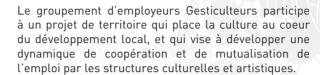
Une convention de mise à disposition est signée entre le groupement d'employeurs et les structures qui souhaitent partager un emploi. Celles-ci s'entendent avec le groupement d'employeurs sur le profil de poste, la répartition des horaires et des tâches, en fonction des besoins de chacune.

Les structures adhérentes règlent ensuite une facture au groupement en fonction des heures travaillées par le salarié au sein de leur structure.

RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE

Contrairement à un prestataire de services, la particularité du groupement d'employeurs est aussi de mutualiser en partie les risques.

"Les membres du groupement sont solidairement responsables de ses dettes à l'égard des salariés et des organismes créanciers de cotisations obligatoires."



Le GE Gesticulteurs a pour vocation d'aider à la création d'emplois mutualisés dans LE SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE (administration, gestion, production, diffusion...). Dans un secteur fragile, la mutualisation semble être la réponse adaptée pour conforter, qualifier et professionnaliser à terme les emplois dans le secteur culturel.

Ce qui est au centre, c'est l'emploi et non pas la prestation. Le GE Gesticulteurs s'organise autour de la relation « employeur - salarié(e) », ce qui implique un engagement de la part des structures.

Ce que l'on ne peut pas faire tout seul est possible à plusieurs à condition que chaque structure s'engage à mobiliser des ressources propres en vue de pérenniser l'emploi mutualisé.

Mutualisation, écoute et solidarité sont les valeurs fondamentales du GE Gesticulteurs que chaque adhérent doit partager.



- 1 → Bien prendre connaissance de la philosophie du groupement et de son fonctionnement.
- $2 \rightarrow \text{Remplir le questionnaire d'adhésion}$.
- 3 → Entretien avec l'équipe technique pour discuter de la demande.

L'ensemble de ces conditions est étudié en conseil d'administration pour valider L'adhésion.

Ce diagnostic d'intégration est réalisé dans le but de bien connaître le nouvel adhérent, dans un souci de transparence, de clarté et de réunir toutes les garanties liées à la question des devoirs et des droits de chacun.

NOS ADHÉRENTS EMPLOYEURS

Esta-fête • Bureau de production Redon (35) WWW.ESTA-FETE.COM

Cie Pied en Sol • Danse art de la rue
Redon (35) WWW.PIEDENSOL.COM

Le Théâtre Bleu • Théâtre

Moëlan-sur-Mer (29) WWW.LE-THEATRE-BLEU.COM

Cie Eskemm • Danse Hip Hop & contemporaine

Lorient (56) WWW.CIE-ESKEMM.FR

Cie Casus Délires • Théâtre et sur mesure Redon (35) WWW.CASUSDELIRES.COM

Sofia Label • Musique et chanson

Nivillac (56) WWW.LILIPLUSTHIERRY.COM

Cie Les Wagonnets • Spectacles jeune et tout public

Avessac (44) WWW.LESWAGONNETS.COM

Cie Banc Public • Danse art de la rue La Billais (35) WWW.BANCPUBLIC.COM

Cie Orphée Théâtre(s) • Théâtre musical

Auray (56) WWW.TRIWAP.COM

Cie Poc • Jonglerie magique et musicale
Saint-Donan (22) WWW.COMPAGNIEPOC.COM

☐

Scopitone et Cie • Marionnettes et théâtre d'objets Lorient (56) WWW.SCOPITONEETCOMPAGNIE.COM



